

**COMMUNE DE SEEZ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU : 28 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION : 17 MARS 2023

Président : Lionel ARPIN

Présents : Marie-Claude SORREL, Michèle FERRARIS, Doris POUPLET, Serge COCHET, Christelle BRIU, Christine CLEMENT.

Absentes excusées : Odile MONTEIRO, Marie-Noëlle MOUSSELLARD.

Nombre de membres en exercice : 9 / Présents : 7 / Votants : 7

OBJET : FIXATION DE LA PRISE EN CHARGE PAR LE CCAS POUR LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Haute Tarentaise (CCHT) a repris depuis le 1^{er} janvier 2022 l'intégralité du portage de repas à domicile.

La facturation est assurée par la CCHT.

Jusqu'au 26 mars 2023, la Communauté de communes proposait un prix global (repas + livraison) à 12 € TTC

Le CCAS de Séez participait à hauteur de 2,50 € par repas, le bénéficiaire payait ainsi 9,50 € (prix total du repas 12 €).

A compter du 27 mars 2023, la CCHT nous informe que le prix du repas passe à 13 € TTC.

Il est proposé :

- D'augmenter la participation du CCAS à hauteur de 3,00 € par repas
- d'établir un avenant à la convention en cours avec la CCHT pour le montant de la prise en charge de la participation par le CCAS de Séez à partir de la liste des bénéficiaires transmise par le service Etoile.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- ➔ **DECIDE** d'augmenter la prise en charge à 3,00 € par repas par le CCAS
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention avec la CCHT
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce découlant de la présente.

Adoption à l'unanimité

Ont signé les membres présents.

Le Président,
Lionel ARPIN



Mairie de Séez
(Savoie)